



## Argumentaire : initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

09.01.2025

### Votation populaire du 9 février 2025 sur l'initiative pour la responsabilité environnementale

---

- **Depuis des décennies, le Conseil fédéral et le Parlement accordent une grande importance à la protection de l'environnement.**
- **Le Conseil fédéral reconnaît qu'il faut ménager les ressources naturelles. Il est cependant d'avis que l'approche défendue par l'initiative va trop loin.**
- **Cette dernière sera lourde de conséquences pour le mode de vie de la population et pour l'économie.**

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative, notamment pour les raisons suivantes.

#### Prescriptions, interdictions et limitations

L'initiative entraînera des changements radicaux du mode de vie de la population. La Confédération et les cantons devront rapidement limiter la consommation avec des prescriptions, des interdictions, des mesures incitatives et d'autres actions de grande portée. Les prescriptions et les interdictions ne toucheront pas que l'achat de nouveaux appareils ou habits, mais aussi la manière dont nous nous logeons, mangeons, nous déplaçons et organisons nos loisirs et nos vacances. Il faudra renoncer au niveau de vie auquel nous sommes habitués en Suisse.

## **Affaiblissement de la place économique**

L'initiative affaiblira sensiblement la place économique suisse. De nombreuses entreprises devront adapter leur production ou ne pourront peut-être plus fabriquer certains produits. Le marché suisse risque de devenir moins attrayant et les entreprises, de partir à l'étranger. Nous pourrions aussi perdre des emplois, et la position de la Suisse en tant que partenaire commercial sera affaiblie.

## **Guère acceptable sur le plan social**

L'initiative entraînera le renchérissement de nombreux biens de consommation courante, ce qui affectera particulièrement les personnes à bas revenu. Il ne sera guère possible d'atténuer cet effet sans grever le budget de l'État. L'exigence de l'initiative concernant l'acceptabilité sociale sera donc difficile à mettre en œuvre.

## **Délai trop court**

Comme l'initiative prévoit un délai de mise en œuvre d'à peine dix ans, il faudra rapidement adopter de nombreuses mesures. Dans un laps de temps si court, il sera difficile d'élaborer des solutions efficaces et susceptibles de rallier une majorité politique.

## **Action coordonnée au niveau international**

La Suisse s'engage dans le cadre d'accords internationaux en faveur d'une action coordonnée au niveau mondial pour la protection de l'environnement et du climat. Cette voie a fait ses preuves. Si la Suisse réduit sa consommation en faisant cavalier seul, cela n'aura guère d'effet sur la situation environnementale mondiale. De plus, la Constitution contient déjà des dispositions équilibrées pour encourager le développement durable.